

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MARS 2019

Délibération : **N° 2019-03- 24**
OBJET : **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE
AFFAIRES CULTURELLES POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL
NUMERIQUE DE LA MEDIATHEQUE**
Nomenclature : **7.5.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 27

Pouvoirs : 5

Absents : 2

Votants : 27

Délibération comportant :

Annexe : 2019 03 24 -
ANNEXE Demande DRAC
Numérique.pdf

Le onze mars deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le premier mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Catherine CADOU donne pouvoir à Florence CABRESIN, Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine HENRY donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Thierry GICQUEL

Les membres absents : Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON

Rapporteur : Madame Florence CABRESIN

Dans le cadre de l'aménagement de la médiathèque, des devis ont été sollicités auprès de plusieurs fournisseurs pour l'acquisition de matériel numérique : ordinateurs (pour la partie professionnelle et l'espace multimédia), tablettes, consoles de jeux vidéo, vidéoprojecteur, ...

Le montant total des devis retenus auprès de différents fournisseurs s'élève à 32 178,88 € HT.

Vu le subventionnement habituel de la Direction régionale des affaires culturelles à hauteur de 50% pour les acquisitions informatiques.

Vu la présentation faite en commission ressources le 26 février 2019.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour l'acquisition du matériel numérique de la médiathèque.

Le conseil municipal décide de reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 11 mars 2019
Le Maire, Alain ROYER.

Accusé de réception en Préfecture
044-21410209120190324 2019-03-24-DE
Date de réception : 13/03/2019
Date de réception préfecture : 13/03/2019